

Mazan : changement de la réglementation de l'accès aux déchetteries



Alors que la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) avait annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité, la [Ville de Mazan](#) indique dans un communiqué l'abandon de la limitation du nombre de passages pour les particuliers et le maintien d'un point de collecte des végétaux.

Fin 2020, La Cove a décidé de contrôler les accès en déchetterie pour les réserver aux seuls habitants des communes de son territoire. Depuis le 4 janvier, les habitants sont donc invités à s'inscrire, soit par internet, soit par dossier papier disponible en mairie. La Cove avait également annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité (18 passages par an pour les véhicules légers quelle que soit leur capacité d'apport) et que les bennes à végétaux, présentes aux Garrigues et au Bigourdan, seraient retirées.

Suite à ces décisions, Louis Bonnet, maire de Mazan, a souhaité interpellier la Cove sur « les multiples situations particulières ainsi que sur la réalité du terrain ». Dans un communiqué, le maire de commune félicite la présidente de l'agglo Jacqueline Bouyac qui a pris la décision d'abandonner la limitation du nombre de passages pour les particuliers (les véhicules utilitaires de plus de 1,5 tonne resteront limités à 9 passages par an), de valider le maintien d'un point de collecte des végétaux à Mazan, et de simplifier la



Ecrit par le 18 août 2026

procédure d'inscription, par internet notamment.



Pour toujours en savoir plus, lisez www.echodumardi.com, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !